



**Mairie de RIVOLET**

69640

# **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022 à 20h30**

**Présents** : Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Priscille DU MANOIR, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Karine BOUDOT, Marjorie GRIERE-FURTAK, David THOMASSET, Joelle RUBENS, Didier COMBIER, Hugues FELLOTT

**Secrétaire de séance** : Marjorie GRIERE-FURTAK

Madame Béatrice BOUGAIN remercie l'équipe municipale et tout particulièrement les deux adjoints d'avoir assuré à ses côtés le suivi des affaires de la commune depuis la démission de Monsieur Gilles AUTHIER. Elle remercie également Madame Céline THOMAS, secrétaire de mairie, de son soutien et de son travail.

A leur tour, les adjoints, relayés par l'ensemble de l'équipe municipale, remercient Madame Béatrice BOUGAIN du travail effectué pendant son intérim en tant que Maire de la commune.

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **1. DELIBERATION- ELECTION DU MAIRE**

Madame Catherine BARRIERE, doyenne de l'assemblée préside l'ouverture de la séance et demande de procéder à l'élection du Maire.

Le résultat du vote est le suivant :

- Madame Catherine BUTET : 11 voix
- Madame Béatrice BOUGAIN : 2 voix
- Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE : 1 voix
- 1 abstention

Madame Catherine BUTET est élue Maire. Elle remercie l'assemblée et Madame Béatrice BOUGAIN de l'investissement dont elle a fait preuve pendant son intérim au poste de Maire.

## **2. DELIBERATION- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

*Madame le Maire prend la présidence de la séance et propose à l'assemblée de se prononcer sur le nombre d'adjoints.*

*Le résultat du vote est le suivant :*

- *4 adjoints : 9 voix*
- *3 adjoints : 4 voix*
- *14 adjoints : 1 voix*
- *1 adjoint : 1 voix*

*Le conseil municipal adopte à la majorité le nombre de 4 adjoints.*

## **3. DELIBERATION-ELECTION DES ADJOINTS**

*Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat au poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE se propose. Il est procédé au vote.*

*Le résultat du vote est le suivant : Charles-Alexandre ORTONNE obtient 15 voix. Il est donc élu au poste de 1<sup>er</sup> adjoint à l'unanimité.*

*Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint. Monsieur Didier COMBIER se propose. Il est procédé au vote.*

*Le résultat du vote est le suivant : Monsieur Didier COMBIER obtient 15 voix. Il est donc élu au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint à l'unanimité.*

*Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint. Monsieur Jean-Pierre GIRAUD se propose. Il est procédé au vote.*

*Le résultat du vote est le suivant :*

- *Monsieur Jean-Pierre GIRAUD : 9 voix*
- *Madame Sylviane AULAS : 3 voix*
- *Monsieur Julien FELLOTT : 2 voix*
- *Abstention : 1 voix*

*Monsieur Jean-Pierre GIRAUD est élu 3<sup>ème</sup> adjoint.*

*Madame le Maire demande qui souhaite se porter candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Madame Joelle RUBENS se propose. Il est procédé au vote.*

*Le résultat du vote est le suivant :*

- *Madame Joëlle RUBENS : 7 voix*
- *Monsieur Julien FELLOTT : 3 voix*
- *Madame Sylviane AULAS : 2 voix*
- *Madame Françoise BRANCIARD : 1 voix*
- *Madame Béatrice BOUGAIN : 1 voix*
- *Blanc- Nul : 1 voix*

*N'obtenant pas de majorité absolue, il est procédé à un second tour.*

*Le résultat du vote est le suivant :*

- *Madame Joëlle RUBENS : 8 voix*
- *Monsieur Julien FELLOTT : 4 voix*
- *Madame Sylviane AULAS : 2 voix*
- *Blanc – Nul : 1 voix*

*Madame Joëlle RUBENS est élue 4<sup>ème</sup> adjointe.*

#### **4. DELIBERATION - POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION-CONTRAT D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT (AIDE ANIMATEUR)**

*Madame Chrystelle COMBES, agent contractuel en poste sur les temps périscolaires, voit son contrat s'achever le 7 juillet 2022.*

*Madame le Maire propose que le contrat soit renouvelé à compter de la rentrée prochaine (1<sup>er</sup> septembre 2022) pour une durée de 19h30 par semaine. 4 heures seront effectuées sur du temps scolaire.*

*La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.*

#### **5. DELIBERATION – REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

*La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et d'agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature (permis de construire, déclaration préalable). Une part de cette taxe, due par le bénéficiaire de l'autorisation, est perçue par la commune.*

*Or, concernant les zones d'activités économiques, la Communauté d'agglomération a voté par délibération le reversement de la taxe d'aménagement par les communes à ladite agglomération.*

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le reversement de cette taxe pour les zones d'activité économiques à la Communauté d'agglomération.*

#### **6. DELIBERATION – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS**

*Le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) auquel la commune de Rivolet est adhérente, propose de faire partie d'un groupement de commandes afin de pouvoir bénéficier d'un volume d'électricité plus important auprès des fournisseurs d'énergies. Environ 90 communes seraient concernées.*

*La commune de Rivolet s'est prononcée pour obtenir 100% d'énergie renouvelable pour la salle des fêtes et 50% d'énergie renouvelable pour le reste des équipements publics.*

*Madame le Maire propose l'adhésion à ce groupement de commandes. La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **7. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)**

*Le débat est suspendu et reporté au prochain Conseil municipal du 21 juillet 2022 durant lequel Monsieur Ghislain de LONGEVIALLE, 2<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération, viendra présenter le P.A.D.D.*

*Monsieur David THOMASSET propose que la commission « développement durable – environnement » puisse échanger et débattre du P.A.D.D. en amont lors d'une réunion.*

## **8. DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le principe est désormais d'assurer la publicité des actes pris par les communes sous forme électronique. Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation et ont la possibilité de garder l'affichage papier des actes pris par la commune.

Afin de continuer à assurer l'accès à l'information de tous les habitants, Madame le Maire propose de continuer à assurer la publication papier des actes. Ce choix pouvant, le cas échéant, être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9. DELIBERATIONS – REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE**

Sur demande de Madame le Maire, Madame Marjorie GRIERE FURTAK présente les ajustements effectués sur le règlement intérieur de la garderie périscolaire.

La commission « école » a notamment été alertée de retards constatés par certains parents pour venir récupérer leurs enfants dans les horaires impartis.

La commission « école » propose donc, selon les cas de figure, une série de mesures visant à prévenir ces retards (convocation de la famille et échanges, courriers de rappel, facturation des frais supplémentaires de garderie le cas échéant...).

Il est proposé que tout retard soit facturé à hauteur de 10 € pour chaque quart d'heure entamé.

S'agissant du règlement intérieur de la cantine scolaire, la commission « école » a procédé à quelques modifications, notamment s'agissant des P.A.I.

Les prix des repas restent les mêmes.

Les délibérations concernant les règlements intérieurs de la garderie périscolaire et de la cantine scolaire pour la rentrée 2022 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil municipal.

## **10. DELIBERATION DONNANT TOUS POUVOIRS AU MAIRE POUR ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER**

Le bien immobilier est une maison d'habitation située au 288 rue des écoliers à RIVOLET, propriété de la famille GACON.

Le rendez-vous chez le notaire pour l'achat du bien est prévu le mercredi 6 juillet.

La délibération donnant tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder à la signature de l'acte de vente est adoptée à l'unanimité.

## **11. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SOUSCRIRE UN PRET IMMOBILIER**

Le prêt envisagé est de 320 000 € auprès du Crédit Agricole avec un remboursement mensuel prévu de 2024,05 € pendant 15 ans. Le taux est de 1,76%.

Le décompte du prêt envisagé est le suivant :

- Achat de la maison : 288 000 €
- Frais de notaire : 22 000 €
- Maitrise d'œuvre : environ 10 000 €

Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE précise qu'un prêt communal s'achèvera en octobre 2025 (traversée du village) et un autre en juin 2026 (achat de la maison GIMARET). Une subvention de 70 000 € de la Communauté d'Agglomération est à venir.

La délibération autorisant Madame le Maire à souscrire le prêt immobilier est adoptée à l'unanimité.

## **12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **12.1. Représentants à la Communauté d'agglomération.**

Madame Catherine BUTET, Maire, sera membre titulaire à la Communauté d'agglomération et Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE, son suppléant.

### **12.2. Ecole**

La classe de cycle 3 est arrivée 2<sup>ème</sup> du concours de Rallye Maths. Une inspectrice viendra les récompenser par une remise de médailles en mairie le jeudi 30 juin à 13h30.

La fête de l'école se tiendra vendredi 1<sup>er</sup> juillet. Une encyclopédie ornithologique sera remise aux 8 élèves de CM2 quittant l'école.

### **12.3. Voirie**

Plusieurs travaux sont en cours ou vont l'être :

- Chemin de Pierre Filant : début des travaux prévus le 29 juin
- Coursière de St Cyr : à partir du 4 juillet
- Route de la Croix de fer : septembre 2022

### **12.4. CCAS**

La mairie a pour obligation légale d'établir un registre nominatif des personnes les plus fragiles (personnes de plus de 65 ans, personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, personnes vulnérables, isolées, femmes enceintes, personnes en situation de handicap) qui pourraient être concernées par un plan d'alerte canicule ou autre situation d'urgence.

L'inscription sur ces registres ne peut s'envisager que sur le volontariat ou à la demande d'une personne proche.

Madame Françoise BRANCIARD a déjà effectué un recensement des personnes vulnérables et/ou fragiles sur la commune et les a appelées.

Lors de la distribution de la feuille verte, un formulaire sera distribué afin que les habitants puissent s'inscrire sur ce registre.

Madame Françoise BRANCIARD précise que les services Edf ont désormais l'obligation de signaler au C.C.A.S des communes toutes factures impayées. Un courrier du C.C.A.S. préviendra les personnes concernées de cette obligation et de l'aide que pourrait apporter le C.C.A.S le cas échéant.

La permanence « aide administrative » fonctionne bien. Plusieurs rendez-vous ont été pris et plusieurs interventions ont été faites.

### **12.5. Commission « communication »**

Une réunion avec les associations est prévue le jeudi 30 juin afin d'effectuer pour chacune la réservation des salles municipales, de dresser un bilan de l'année et d'établir les perspectives pour l'année prochaine.

Monsieur David THOMASSET, dans un souci d'encouragement à la mutualisation du matériel, souhaiterait que la commune puisse prendre en charge la réparation d'une friteuse tombée en panne lors du festival des dindes folles.

*La Mairie donne déjà des subventions aux associations et il est décidé de réfléchir au cadre qu'il serait intéressant de mettre en place pour mutualiser le matériel et son financement (achat, réparation, etc....).*

*Le site internet de la mairie a migré sur la nouvelle structure. Monsieur Jean-Pierre GIRAUD et Madame Céline THOMAS ont besoin de temps pour se former et alimenter le nouveau site.*

#### **12.6. Fête du village.**

*Le comité « Démocratie Participative » organise le samedi 25 juin une fête du village. Le comité a fait preuve de beaucoup d'investissement pour organiser cette journée. La commune subventionne une partie des frais de repas/boissons.*

*L'idée est de réunir les habitants du village autour de moments festifs : jeux collectifs, confection collective du repas, restitution de l'atelier permaculture, restitution des ateliers « Démocratie Participative », temps musical avec les enfants de l'école, bal.*

#### **12.7 Distribution lettre verte**

*Il est décidé, qu'une fois sur deux, les cantonniers procéderont à la distribution de la lettre verte. L'autre distribution sera effectuée par les conseillers municipaux.*

#### **12.8 Commission environnement**

*La première phase du projet permaculture est terminée. Une restitution au Conseil municipal sera faite afin qu'une zone d'application du projet soit débattue et choisie.*

#### **12.9 Point Communauté d'agglomération**

*- La Communauté d'agglomération souhaite développer et promouvoir le tourisme dans la région (ouverture de 10 000 lits touristiques).*

*- P.L.U.I.H. : les zonages sont en cours d'écriture.*

*- Etudes des eaux usées : sur 5 500 entreprises, 1 sur 2 rejette des eaux usées dans les communes. Une réflexion est menée par l'agglomération pour limiter et encadrer les rejets. Plusieurs entreprises vont faire l'objet d'une surveillance.*

*- Achat de deux véhicules de collecte de déchets ménagers.*

*- Prochain Conseil communautaire le 30 juin 2022.*

#### **12.10 DIVERS**

*Il a été procédé au changement de contrat de nettoyage de la salle des fêtes et de bâtiments municipaux.*

*L'entreprise AJC Propreté commencera ses prestations début juillet 2022.*

*Il sera procédé à la mise en service des panneaux photovoltaïques le mercredi 6 juillet.*

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h52***